

Fondation canadienne pour l'innovation Canada Foundation for Innovation

Mémoire au

Comité sénatorial permanent des finances nationales

Eliot A. Philipson Président-directeur général Le 2 février 2005

Table des matières

1.	APERÇU DE LA FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION	1
2.	CADRE DE GOUVERNANCE ET D'IMPUTABILITE DE LA FCI	3
	2,1 Gouvernance	
	2,2 Imputabilité	
	2,3 Imputabilité auprès du Parlement	
	2,4 Imputabilité auprès du ministre de l'Industrie	
	2,5 Mécanismes internes de contrôle	
	2,5,1 Processus d'évaluation au mérite	
	2,5,2 Contrôles financiers	
	2,5,3 Vérification	
	2,6 Imputabilité des bénéficiaires de contributions	
	2,7 Imputabilité auprès du public	
3.	RÉSULTATS ET BÉNÉFICES POUR LE CANADA-	
	RETOUR SUR L'INVESTISSEMENT	.11
4.	BÉNÉFICES DU MODÈLE DE FONDATION	.14
AN	NNEXE 1	.17
	Membres	
AN	NNEXE 2	.19
	Conseil d'administration	

1 Aperçu de la Fondation canadienne pour l'innovation

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), fondation créée par le gouvernement du Canada en 1997, a pour mandat d'accroître la capacité des universités, des collèges, des hôpitaux et des établissements de recherche canadiens à but non lucratif de poursuivre des activités de recherche et de développement technologique d'envergure internationale qui produisent des bénéfices pour les Canadiens. Plus précisément, la FCI fournit des infrastructures à l'appui de la recherche de pointe.

En huit ans, la FCI a engagé près de 2,9 milliards de dollars dans 3891 projets d'infrastructure dans 128 établissements situés dans 62 municipalités. En comptant les intérêts accumulés, ceci laisse environ 1,6 milliard de dollars pour continuer à appuyer les infrastructures au cours des cinq prochaines années.

Pour prendre des décisions éclairées sur de tels investissements, la FCI doit recourir aux avis de personnes bien au fait de la recherche et de ses retombées potentielles ainsi que des infrastructures nécessaires pour appuyer cette recherche. Le conseil d'administration de la FCI prend les décisions finales sur tous les projets dans le cadre de concours qui font appel à un processus d'évaluation rigoureux et indépendant par des experts et des comités multidisciplinaires composés de personnes provenant du Canada et d'ailleurs.

Dans le cadre de partenariats financiers uniques en leur genre, la FCI finance jusqu'à 40 pour cent des coûts d'un projet d'infrastructure. Pour défrayer le reste du projet, soit 60 pour cent, l'établissement bénéficiaire doit engager ses propres ressources et travailler avec ses partenaires tels que les gouvernements provinciaux, les administrations municipales, le secteur privé, les ministères fédéraux et le secteur bénévole.

L'investissement de la FCI et des partenaires a déjà eu des effets importants sur la capacité des chercheurs canadiens de livrer concurrence sur le plan international. Cette infrastructure de pointe contribue à :

- transformer la façon de faire de la recherche;
- susciter le développement d'un milieu de recherche vigoureux et dynamique d'un océan à lautre;
- recruter et conserver d'excellents chercheurs;
- accroître la productivité en recherche et la formation de personnel hautement qualifié;
- former de nouveaux partenariats et réseaux nationaux et internationaux.

La recherche facilitée par ces infrastructures produit aussi des bénéfices pour les Canadiens grâce à la création d'entreprises dérivées et à la commercialisation des découvertes ainsi qu'à l'amélioration de la santé, de l'environnement et des politiques publiques pour le bien-être de tous. Vu son statut spécial d'organisme indépendant auquel on a confié de vastes sommes d'argent public, la FCI croit qu'il est très important d'agir de façon économique, efficace et transparente et de communiquer ses activités et ses résultats au public. La FCI s'attend également à ce que les établissements soient imputables et fassent état publiquement de leurs résultats.

Les sections suivantes mettent l'accent sur les questions soulevées par le Comité sénatorial permanent des finances nationales, soit :

- Reddition de comptes au Parlement « ...par le truchement de rapports d'entreprise et de rapports annuels expliquant dans quelle mesure la Fondation a atteint ses objectifs découlant des politiques publiques fédérales et décrivant comment elle a dépensé et investi les crédits fédéraux et administré des biens fédéraux. »
- <u>Surveillance ministérielle</u>—« ... les dispositions conclues entre le gouvernement fédéral et les fondations ne permettent pas au ministre de donner des directives à ces dernières ou de leur faire prendre des mesures de correction; les ministres fédéraux ne peuvent pratiquement pas intervenir en cas de violation de l'entente de financement sauf en s'adressant aux tribunaux. »
- <u>Vérifications externes</u>—« ...des vérifications indépendantes et exhaustives qui vont au-delà d'une simple vérification des états financiers; conformité ou optimisation des ressources en ce qui a trait à l'utilisation des crédits fédéraux. De plus, le pouvoir pour le Vérificateur général de procéder à une vérification des activités des fondations après que le gouvernement fédéral leur a transféré des fonds. »
- <u>Pratiques comptables</u>—« ...on transfère des fonds fédéraux aux fondations sous la forme de montants globaux bien des années avant que leurs bénéficiaires ultimes visés c'est-à-dire les étudiants, les fournisseurs de soins de santé etc. en aient besoin ou les reçoivent. »

Le site Web de la FCI, <u>www.innovation.ca</u>, contient des renseignements additionnels sur la FCI, ses programmes et ses résultats.

2 Cadre de gouvernance et d'imputabilité de la FCI

Le cadre de gouvernance et d'imputabilité de la FCI, résumé dans le diagramme de la page suivante, est décrit brièvement ci-dessous.

2,1 Gouvernance

La FCI est dirigée par un conseil d'administration qui prend les décisions finales sur les projets à financer et fixe les objectifs stratégiques dans le contexte de l'entente de financement entre la FCI et le gouvernement fédéral.

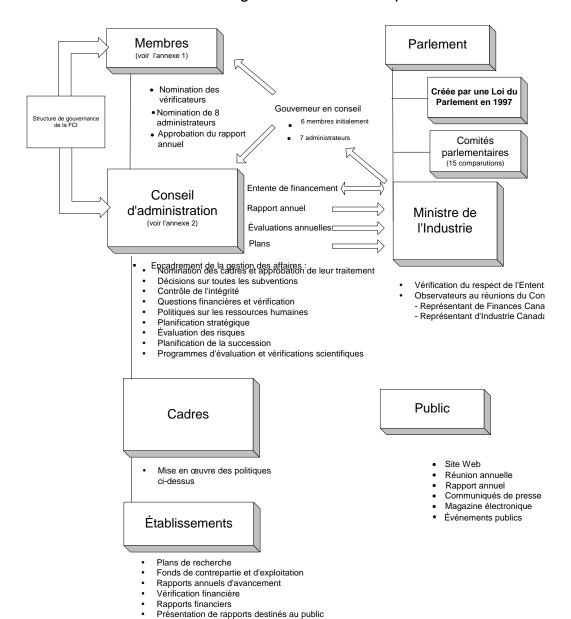
Par l'entremise du Comité de la vérification et des finances, le conseil d'administration maintient un droit de regard sur la façon dont les cadres de la FCI s'acquittent de leur responsabilité de rendre compte de leur gestion financière. Ce comité examine les états financiers de la FCI et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Les autres responsabilités clés du Comité de la vérification et des finances comprennent l'examen des budgets, les procédures de contrôle internes, les investissements de la FCI et les avis aux administrateurs sur des questions de vérification et de préparation de rapports financiers.

Le conseil relève d'un mécanisme de gouvernance supérieur : 15 membres qui jouent le même rôle que les actionnaires d'une entreprise mais représentent les intérêts des Canadiens. Les six premiers membres de la Fondation ont été nommés par le Gouverneur en conseil. Leur première responsabilité a été de nommer neuf autres membres.

Les membres sont responsables de la nomination de huit des 15 administrateurs du conseil. Les sept autres, y compris le président, sont nommés par le Gouverneur en conseil. Les membres nomment également les remplaçants des membres dont le mandat est terminé.

Les administrateurs, le personnel et les évaluateurs signent un *Énoncé déontologique* pour traiter de toute question de conflit d'intérêts.

Cadre de gouvernance et d'imputabilité



4

2,2 Imputabilité

Les mécanismes d'imputabilité de la FCI comprennent l'imputabilité auprès du Parlement, l'imputabilité auprès du gouvernement (représenté par le ministre de l'Industrie), les mécanismes internes de contrôle, l'imputabilité des bénéficiaires de contributions et l'imputabilité auprès du public.

2,3 Imputabilité auprès du Parlement

Comme l'exige sa Loi, la FCI rend compte publiquement de ses activités et de son rendement chaque année conformément à son cadre d'évaluation et en fait part au gouvernement par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie. Le rapport annuel comprend les informations suivantes :

- Les états financiers, préparés conformément aux principes de comptabilité généralement acceptés et approuvés par le conseil ainsi que le rapport des vérificateurs externes au sujet de ces états financiers;
- Un état détaillé des activités d'investissement de la FCI au cours de l'année, de son portefeuille d'investissements (en termes génériques, conformément aux lignes directrices de l'Entente de financement) à la fin de l'année ainsi que de ses politiques, normes et procédures d'investissement;
- Un état détaillé de ses activités;
- Un résumé de l'évaluation des principaux résultats découlant du financement des infrastructures de la recherche pendant l'année et depuis la création de la FCI;
- Des plans, y compris un plan des dépenses, des objectifs et des attentes en matière de rendement;
- La divulgation du traitement des cadres de la société.

La FCI a en outre comparu 15 fois devant des comités parlementaires depuis sa création en 1997. Elle a également mis sur pied un processus pour renseigner les députés, les sénateurs et les hauts fonctionnaires.

2,4 Imputabilité auprès du ministre de l'Industrie

L'Entente de financement entre la FCI et gouvernement du Canada, approuvée par le Conseil du Trésor, définit les termes et conditions du fonctionnement de FCI, y compris les investissements, les bénéficiaires admissibles, les projets et les coûts admissibles, les critères de sélection et l'évaluation.

La FCI remet au ministre les résultats d'évaluations indépendantes de ses contributions par de tierces parties conformément à un cadre et à un calendrier approuvés par le

conseil d'administration. Ces évaluations étudient le rendement global de la FCI par rapport aux objectifs nationaux énoncés dans l'Entente de financement.

L'Entente de financement de la FCI avec le gouvernement du Canada a été amendée à quelques reprises pour en renforcer les clauses liées à l'imputabilité, particulièrement en ce qui a trait aux exigences annuelles de rapport et pour permettre au gouvernement de faire effectuer des vérifications (ou de demander au conseil de la FCI d'en effectuer) afin de vérifier si la FCI se conforme bien aux principes de l'Entente de financement.

Plus précisément, le ministre peut exiger qu'une vérification des livres et des dossiers de la FCI soit entreprise par une personne nommée par le ministre. Il peut aussi demander au conseil de faire faire une vérification indépendante des livres et des dossiers pour s'assurer qu'ils sont conformes aux conditions de l'Entente de financement.

La FCI fournit un plan chaque année au ministre de l'Industrie. Ce plan comprend les dépenses prévues, les objectifs et les attentes en matière de rendement au sujet du financement fédéral reçu. Le résumé du plan est rendu public et déposé au Parlement par le ministre.

L'Entente de financement stipule également que, si le ministre s'inquiète de la possibilité de non-conformité, il discutera de ses préoccupations et travaillera à apporter des corrections dans un délai de 30 jours. Si un manquement n'est pas rectifié à la satisfaction du ministre, il peut exiger que la FCI rembourse la subvention en tout ou en partie ou tout revenu qui n'est pas engagé.

Il est également important de souligner que, si la FCI n'existe plus ou est dissoute, tout montant non engagé pourra être retourné au gouvernement ou, à la discrétion du ministre, distribué aux bénéficiaires admissibles proportionnellement aux contributions qu'ils auront déjà reçues.

Des représentants d'Industrie Canada et de Finance Canada assistent aux réunions du conseil d'administration de la FCI à titre d'observateurs.

2,5 Mécanismes internes de contrôle

2,5,1 Processus d'évaluation au mérite

Les universités, collèges, hôpitaux de recherche et organismes canadiens à but non lucratif admissibles peuvent demander l'aide financière de la FCI. Avant de soumettre des demandes à la FCI, les établissements doivent préparer des plans stratégiques de recherche qui décrivent leurs priorités en matière de recherche et d'infrastructure de recherche.

Les demandes doivent satisfaire aux trois critères de la FCI:

- qualité de la recherche et besoin d'infrastructure;
- contribution au renforcement de la capacité d'innovation;
- bénéfices potentiels pour le Canada.

Le processus d'évaluation est basé sur une évaluation rigoureuse et indépendante des forces et des faiblesses de chaque projet en fonction des trois critères. Cette tâche est la responsabilité d'experts dans les domaines pertinents, seuls ou en comités, selon la taille et la complexité des projets. Les décisions sont prises par le conseil d'administration.

Les membres des comités proviennent de toutes les régions du Canada et de l'étranger. Ils sont choisis en fonction de leur vaste expérience et de leurs compétences en recherche, en gestion de la recherche et en utilisation des résultats de la recherche. Lors du choix de ces bénévoles, la FCI s'efforce d'en arriver à un équilibre raisonnable en tenant compte de la participation des deux groupes linguistiques, des hommes et des femmes, des diverses régions, des secteurs économiques, des disciplines et des types d'établissements. La composition des comités est affichée sur le site Web de la FCI. Notons que les demandes soumises par les collèges et les petites universités sont évaluées par des comités séparés composés de personnes qui connaissent bien le milieu de la recherche dans ces établissements.

2,5,2 Contrôles financiers

Les états financiers et les processus sont revus chaque année par le vérificateur externe indépendant, la société *Ernst and Young*, qui fait rapport directement au Comité de la vérification et des finances du conseil d'administration.

Les contributions ne sont payées que lorsque toutes les conditions sont remplies, y compris un énoncé certifiant que le financement des partenaires est garanti. La FCI estime qu'elle aura payé environ 1,5 milliard de dollars au 31 mars 2005. Les fonds détenus par la FCI sont investis dans des titres sûrs, conformément aux lignes directrices strictes décrites dans l'Entente de financement avec le gouvernement. Un conseiller externe donne des avis au conseil, par l'intermédiaire du Comité de la vérification et des finances, au sujet de la conformité des investissements avec les clauses de l'Entente de financement. Depuis 1997, le taux de rendement moyen sur les montants investis a été de 5,73 pour cent par année.

2,5,3 Vérification

En adoptant les pratiques d'organisations bien gérées, la FCI a mis en œuvre un système rigoureux de contrôles internes pour la conduite de ses activités. Ce

système a pour but d'assurer une ségrégation adéquate des tâches, un système d'évaluation rigoureux et un processus d'approbation adéquat pour les dépenses en espèces et les décisions au sujet des investissements (c'est-à-dire que des mesures appropriées sont en place pour veiller à ce que les fonds soient gérés correctement).

Les contrôles internes de la FCI sont bien acceptés dans le monde des affaires et chez le public. Ils sont revus par les vérificateurs externes dans le cadre de leur vérification annuelle des états financiers de la FCI.

Compte tenu des événements récents dans le milieu de la comptabilité et de la reddition de comptes en Amérique du Nord, le conseil a pris des mesures prudentes pour adopter des pratiques adéquates d'imputabilité et de gouvernance ainsi que pour s'assurer de l'indépendance des vérificateurs.

En plus de la vérification externe, le conseil d'administration de la FCI a fait faire des vérifications internes par des vérificateurs externes indépendants depuis la création de la FCI.

Dans le cadre de deux mandats distincts, les vérificateurs ont examiné le processus d'approbation de la FCI et celui du paiement des contributions. Les études en sont venues à la conclusion que les contrôles existants étaient suffisants et adéquats. La FCI a mis en œuvre les suggestions des vérificateurs.

Le conseil approuve un plan de gestion des risques sur une base annuelle. Le vérificateur interne a préparé une chartre de vérification interne et revu et proposé un plan de gestion des risques. La chartre a été approuvée par le Comité de la vérification et des finances, ce qui permet la vérification approfondie des mécanismes internes de contrôle par le vérificateur interne, dans l'ordre de priorités adopté par le conseil.

La FCI effectue également la vérification des contributions (voir ci-dessous) et développe actuellement un processus de vérification scientifique des projets d'infrastructure complétés.

2,6 Imputabilité des bénéficiaires de contributions

Tous les projets recevant plus de 4 millions de dollars de la FCI sont sujets à une vérification indépendante sur place effectuée par un vérificateur externe. De plus, un échantillon des autres projets est vérifié à l'interne par la FCI. Les vérifications effectuées jusqu'à maintenant ont conclu que les établissements utilisaient les fonds de la FCI de façon responsable. La FCI effectue aussi des visites de suivi à intervalles réguliers auprès des établissements pour s'assurer qu'ils disposent de procédures comptables adéquates.

Les établissements eux-mêmes ont leur propre conseil d'administration et des vérificateurs indépendants qui examinent leurs états financiers. En d'autres mots, il y a également un processus de vérification indépendante dans chaque établissement.

2,7 Imputabilité auprès du public

Informer les Canadiens des retombées des investissements dans l'infrastructure de recherche continue à être l'une des grandes priorités de la FCI.

Voici des exemples de l'engagement de la FCI en matière d'imputabilité auprès du public :

- Le rapport annuel de la FCI, qui comprend ses plans, est distribué à plus de 3000 personnes sur papier et à 3000 autres personnes en ligne grâce au site Web de la FCI.
- Le conseil tient chaque année une réunion publique dont la tenue est annoncée dans plusieurs grands quotidiens canadiens. Plus de 1000 invitations ont été envoyées l'an dernier.
- Le site Web de la FCI comprend des renseignements détaillés sur la FCI, ses programmes et ses processus d'évaluation. Il inclut la liste des contributions et une base de données que l'on peut consulter ainsi que les rapports d'évaluation, les rapports institutionnels et une analyse des rapports d'avancement.
- La FCI publie *InnovationCanada* (<u>www.innovationcanada.ca</u>), magazine en ligne célébrant les bénéfices de la recherche pour les Canadiens. Ce magazine en ligne a reçu près de 3 millions d'appels de fichier en 2004.
- La FCI a un programme visant à informer les municipalités des impacts de ses investissements dans leur communauté. Elle participe chaque année au congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités.
- La FCI croit que les établissements ont la responsabilité d'informer le public de la recherche rendue possible par les infrastructures et elle les encourage fortement à le faire.
- La FCI organise plus de 100 événements par année ou participe à leur organisation. Ces événements fournissent aux députés, sénateurs et aux représentants du gouvernement l'occasion de se joindre à la FCI pour célébrer la recherche rendue possible grâce aux investissements de la FCI.
- Chaque communiqué annonçant les nouveaux investissements comprend une citation approuvée par le gouvernement du Canada. Cette citation est généralement attribuée au ministre de l'Industrie.
- La FCI encourage également tous les établissements qui reçoivent des fonds à émettre concurremment un communiqué régional qui contient une citation du député local.
- Dans le cadre de ses efforts constants en vue d'informer les Canadiens des bénéfices de la recherche, la FCI a entrepris nombre de projets en partenariats, par exemple : un encart dans le magazine Maclean's; un supplément dans le Technologie et affaires Canadiennes; une émission de télévision d'une demi-

heure qui a été diffusée sur le réseau *CanWest Global*; la mise à la disposition des députés de capsules prêtes à publier célébrant les succès de la recherche, qu'ils peuvent utiliser dans leurs bulletins à l'intention de leurs commettants.

La FCI a adopté des pratiques comparables aux politiques de protection de la vie privée et d'accès à l'information du gouvernement fédéral. La FCI suit également l'esprit de la Loi sur les langues officielles et offre ses services dans les deux langues comme l'exige sa Loi.

3 Évaluation et résultats-Retour sur l'investissement

Conformément à l'Entente de financement, le cadre d'évaluation a été préparé par des experts externes pour le compte de la FCI en 1998 afin de mesurer son rendement en fonction des objectifs nationaux énoncés dans l'Entente de financement. Ce cadre est conforme aux pratiques du gouvernement fédéral en matière d'évaluation. Comparable aux méthodes d'évaluation utilisées pour d'autres programmes d'appui à la R et D, le cadre est assez souple pour tirer parti des derniers développements en matière d'évaluation des résultats. Le cadre prévoyait une série d'évaluations s'étendant sur plusieurs années. Les programmes suivants ont été évalués : Fonds de relève, Fonds d'innovation, Fonds de développement de la recherche dans les universités et Fonds de développement de la recherche dans les collèges. Une évaluation du programme des Chaires de recherche du Canada, en partenariat avec les organismes subventionnaires fédéraux, vient juste de se terminer.

Le ministre peut, après consultation avec la FCI, choisir d'effectuer ses propres évaluations, à ses frais.

Outre les évaluations de programme, la FCI effectue d'autres analyses pour l'évaluation des résultats. Les établissements recevant l'appui de la FCI sont tenus de soumettre des rapports annuels et de veiller à ce que chacun des projets appuyés par la FCI fasse de même pendant chacune des cinq années après l'obtention de chaque contribution. Les rapports de projets et les rapports institutionnels sont analysés et un sommaire de cette analyse est affiché sur le site Web de la FCI. Ce processus est en marche depuis 1999. Pour l'année 2003-2004, 2322 rapports de projets et 86 rapports institutionnels ont été analysés en tout.

Les résultats des évaluations et des analyses sont clairs : dans l'ensemble, les programmes ont eu des impacts importants et atteignent les objectifs fixés par le gouvernement. Les exemples qui suivent sont tirés de *l'Analyse 2004 des impacts des projets financés* :

- Les programmes de la FCI ont transformé la qualité des infrastructures. Alors que plus de la moitié de l'infrastructure était jugée pauvre ou faible avant les contributions (aucune n'était de niveau mondial), 90 pour cent des répondants la jugent maintenant excellente ou de niveau mondial dans les disciplines bénéficiant des contributions.
- Les occasions créées par les programmes de la FCI ont contribué à redonner de la vigueur au milieu de la R et D et ont créé un climat d'optimisme dans les établissements de recherche canadiens.
- Les petits établissements soulignent particulièrement l'augmentation de leur visibilité et de leur crédibilité sur les plans national et international à cause de l'infrastructure de la FCI.
- Les programmes ont été bien conçus et sont bien administrés et les répondants n'ont signalé que très peu de problèmes dans l'ensemble des domaines.
- Un peu plus de la moitié des projets d'infrastructure sont maintenant complètement mis en œuvre et opérationnels. Ceci comprend des projets financés entre 1999 et 2004. C'est

- pourquoi de nombreux projets, souvent complexes, sont encore en construction ou en développement.
- La mise en œuvre des projets et la recherche de ressources financières pour l'exploitation et l'entretien des infrastructures posent des problèmes à certains établissements. Toutefois, le Fonds d'exploitation des infrastructures, lancé par la FCI en 2002, contribue à résoudre ces problèmes.
- Assurer la pérennité des programmes exigera que les établissements convainquent leurs partenaires provinciaux (et autres) de continuer à fournir les fonds de contrepartie car la contribution de la FCI est limitée à 40 pour cent du coût des projets.
- Tout porte à croire que les besoins en infrastructure demeureront élevés et s'accroîtront probablement à mesure que les chercheurs dans les domaines des sciences humaines participent davantage aux programmes.

Au cours de l'année qui vient, la FCI lance un nouvel outil d'évaluation, actuellement appelé Vérification scientifique, qui a fait l'objet d'un projet pilote en 2004. L'objectif de ces vérifications scientifiques est d'évaluer en profondeur les résultats et les impacts des projets d'infrastructure au moyen de visites par des experts. Ce processus évaluera si les projets atteignent leurs objectifs en matière de recherche, de formation et d'augmentation de la capacité d'innovation. Il évaluera également les résultats sous forme de bénéfices sociaux et économiques pour le Canada. Ceci donnera à la FCI et au gouvernement une assurance de plus pour vérifier la valeur des fonds investis. Compte tenu de la nature à long terme de la recherche, ce processus commencera par examiner les projets plus avancés.

Bien qu'il soit trop tôt pour évaluer l'ensemble des bénéfices pour le Canada des investissements de la FCI, les signes préliminaires sont très encourageants. Voici quelques exemples parmi des centaines d'autres :

- Le Canada attire maintenant des cerveaux.
 - O Plus de 3000 nouveaux professeurs recrutés par les universités en 2003-2004 (y compris 700 provenant des États-Unis et plus de 500 d'autres pays) ont indiqué que la disponibilité d'infrastructure de pointe financée par la FCI est un facteur important influant sur leur décision d'accepter leur poste.
- Le Canada est maintenant perçu comme étant un acteur important sur la scène internationale de la recherche.
 - Dans un sondage sur les meilleurs lieux de travail auprès de 35 000 chercheurs de partout dans le monde effectué par la revue *The Scientist*, cinq universités canadiennes se sont classées parmi les dix premières (à l'exclusion des universités américaines).
 - O L'an dernier, plus de 1700 chercheurs invités de partout dans le monde sont venus au Canada pour y utiliser les infrastructures de recherche de pointe.
 - o Les investissements canadiens en recherche ont attiré l'attention internationale et, de plus en plus, lorsque l'on parle de science, le Canada est important.

- Il y a des collaborations avec les partenaires des secteurs privé et public. Au cours de la dernière année :
 - Plus de 2200 chercheurs des secteurs privé et public ont utilisé l'infrastructure financée par la FCI;
 - o Plus de 40 entreprises dérivées disent que la disponibilité de l'infrastructure a joué un rôle important dans le lancement de l'entreprise
 - On note 270 divulgations de propriété intellectuelle (brevets).
- La FCI contribue à répondre aux besoins de main-d'œuvre hautement qualifiée du Canada.
 - O Les établissements sont maintenant en mesure d'attirer et de former les meilleurs étudiants et les étudiants les plus brillants grâce aux équipements de pointe mis à leur disposition. Ces étudiants deviennent la main-d'œuvre hautement qualifiée des entreprises de R et D du Canada, besoin exprimé par de nombreuses entreprises du secteur privé.
 - o L'an dernier, 29 000 personnes en formation ont utilisé les infrastructures financées par la FCI pour améliorer leur formation pour la recherche ou d'autres carrières.
 - O L'accès à des infrastructures de pointe demeure un facteur clé pour attirer les meilleurs cerveaux et favoriser le transfert des résultats de la recherche et leur commercialisation. On a de plus en plus besoin d'infrastructures pour appuyer le stade de la démonstration des concepts.
- La FCI aide à la formation de grappes technologiques locales ou régionales.
 - Les projets financés par la FCI sont situés dans 62 municipalités canadiennes. Dans bien des cas, cette infrastructure de pointe fait force d'aimant pour attirer les investissements et les talents.
 - O Des grappes technologiques, petites et grandes, sont en développement; elles portent sur des domaines tels que les biotechnologies, les technologies de l'information et des communications, les piles à combustibles, les pharmaceutiques, et bien d'autres.
- Les bénéfices sociaux et économiques commencent à se manifester. La recherchedéveloppement au Canada :
 - Améliore la conception technique afin de protéger les installations hydroélectriques des tempêtes de verglas;
 - o Produit des dispositifs médicaux pour soulager la douleur chronique;
 - o Préserve la biodiversité grâce à l'intégration des connaissances et des pratiques scientifiques avec celles des aborigènes; et
 - Aide les décideurs publics à diminuer les effets du réchauffement planétaire sur l'Arctique canadien et ses habitants;

4 Bénéfices du modèle de fondation

La FCI atteint les objectifs fixés dans sa Loi et son Entente de financement. La FCI est responsable de la mise en œuvre des politiques gouvernementales et ce modèle lui permet de le faire bien et dans l'intérêt public.

Le modèle de fondation a permis à la FCI de planifier ses investissements de manière ordonnée et de concevoir des programmes souples et novateurs dans une perspective à moyen et à long termes. Qui plus est, elle a encouragé les établissements à élaborer des plans stratégiques en matière de recherche et d'infrastructure de recherche. La transformation de la recherche est un processus à long terme. Le fait de savoir que des fonds seront disponibles dans sept ou dix ans et même plus tard afin de financer des projets d'infrastructure ou de fournir des infrastructures aux nouveaux chercheurs est très important pour les établissements et pour les chercheurs.

Il peut être difficile de défrayer le coût de grands investissements en capital au moyen de crédits annuels quand il faut utiliser ces fonds pendant une année financière particulière. Le modèle de fondation permet de dépenser les fonds en temps opportun et facilite une planification très efficace et une mise en œuvre souple des projets d'infrastructure de recherche. Ce modèle a permis à la FCI de concevoir des programmes qui sont bien adaptés aux processus institutionnels de fixation des priorités et de planification. En voici des exemples :

- La tenue de grands concours sur un cycle de 18 à 24 mois plutôt que chaque année a été bénéfique tant pour les établissements que pour la FCI. Elle a facilité les activités de planification institutionnelle de la recherche, l'examen au mérite des projets en fonction de critères internationaux et la mise en œuvre réussie de projets complexes.
- Le recrutement des meilleurs chercheurs présente de grands défis à notre époque où règne une forte concurrence sur le plan international. En donnant aux établissements plus de souplesse dans l'utilisation des crédits à différents niveaux au fil des ans, la FCI reconnaît que chaque établissement a ses propres modalités de recrutement. Ceci permet à chaque établissement de planifier le recrutement des membres de son corps enseignant à long terme afin de pouvoir recruter les meilleures personnes au bon moment.

De plus, la FCI peut payer les contributions lorsque le financement des partenaires est garanti et lorsque les projets sont prêts à démarrer. Les fonds peuvent ainsi être dégagés au moment opportun en fonction du calendrier de mise en œuvre des projets. On peut apporter des modifications à ce calendrier et au versement des fonds au besoin.

Le processus d'évaluation indépendante des projets au mérite dans le cadre duquel des experts recommandent le financement de propositions de façon impartiale est un avantage clé du modèle. Le fait que le mandat de la FCI couvre toutes les disciplines encourage la recherche multidisciplinaire et le partage des équipements entre les facultés et les départements.

Un autre avantage important du modèle est le montage de partenariats de financement. Les établissements, de concert avec les gouvernements provinciaux, l'industrie et d'autres, paient 60 pour cent des coûts des infrastructures. Le modèle de fondation facilite grandement la levée de ressources additionnelles grâce au fait que les établissements travaillent avec leurs partenaires pour réunir le financement nécessaire.

En résumé, notre expérience des huit dernières années montre que ce modèle peut fonctionner de façon efficace, économique et efficiente. Elle a donné lieu à des projets d'infrastructure multidisciplinaires novateurs qui n'auraient fort probablement pas été financés par d'autres mécanismes existants.

Membres

Angus A. Bruneau

Président du conseil d'administration, Fortis Inc., et président d'Air Nova

Jim Friesen

Professeur, Chaire Banting et Best, Département de recherche médicale, Université de Toronto

Gail Gabel

Présidente-directrice générale, E.S.I. Environmental Sensors Inc.

Robert J. Giroux

Ancien président-directeur général, Association des universités et collèges du Canada

Jean-Paul Gourdeau

Ancien président du conseil d'administration, École Polytechnique de Montréal

Arthur Hanson

Distinguished Fellow et scientifique principal, Institut international du développement durable

Monique Lefebvre

Administratrice de compagnies et consultante

Judith Maxwell

Présidente, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques

Edythe A. Parkinson-Marcoux

Consultante et conseillère stratégique, Ensyn Energy

Martha Piper

Présidente et vice-chancelière, Université de la Colombie-Britannique

Donald Savoie

Chair Clément-Cormier en développement économique, Université de Moncton

Matt Spence

Ancien président-directeur général, Alberta Heritage Foundation for Medical Research

Ron Steer

Professeur, Département de chimie, Université de la Saskatchewan

William Tholl

Secrétaire général et chef de la direction, Association médicale canadienne

Poste vacant (1)

Conseil d'administration

John R. Evans, Président Président, Torstar Corporation

Michel Gervais, Vice-président Directeur général, Centre hospitalier Robert-Giffard

Lorne A. Babiuk

Directeur, Vaccine Infectious Disease Organization (VIDO)

Université de la Saskatchewan

Alan Bernstein

Président, Instituts de recherche en santé du Canada

Aldée Cabana

Administrateur de compagnies

Ancien recteur de l'Université de Sherbrooke

Dian Cohen

Présidente, DC Productions Limited

Bernard Coupal

Président, Gestion T2C2/BIO Inc. et Gestion T2C2/INFO Inc.

(Transfert Technologies Commercialisation Capital)

David Dolphin

Vice-président, Technology Development, QLT PhotoTherapeutics Inc.

Kevin O'Brien Fehr

Directrice, Recherche fondamentale et génétique, GlaxoSmithKline Inc.

Monique Frize

Professeure, Chaire CRSNG/Nortel des femmes en sciences et en génie en Ontario

Université Carleton et Université d'Ottawa

Robert A. Phillips

Directeur général, Réseau ontarien de recherche sur le cancer

David Pink

Professeur, Département de physique, Université St. Francis Xavier

Gerri Sinclair

Ancienne directrice générale, portail MSN.ca de Microsoft Canada

Stella Thompson

Directrice principale, Governance West Inc.

Ronald Whelan

Président, Comité d'archives, Association médicale canadienne